

PAGE registre N° :

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL20240125_004/048
	Du 25 JANVIER 20234 à 18 heures 30
NOMBRE : De Conseillers en exercice : 27 De Présents : ... 20 De Votants : ... 27 Absents ayant donné procuration ... 7 Absents excusés sans procuration ... 0 Absents non excusés sans procuration ... 0	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; DUSSAUT Florence ; SERVILE Marc; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ROUQUIER Bruno ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; BARAGNON Guillaume ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; ETIENNE Patrick ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. SERVILE Marc; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme LAPIERRE Catherine ; Mme DENAT Sophie qui avait donné procuration à Mme LINGERAT Sophie ; M. GIRON Antoine qui avait donné procuration à M. MIARD Pascal ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc Etait absent excusé sans procuration : - Etaient absents non excusés sans procuration : -
Objet : Dispositif Passeports été 2024 - Convention de groupement	

Madame Catherine LAPIERRE, Rapporteur,

Propose de reconduire le principe du dispositif « Passeports été » pour l'année 2024, mis en place par la ville de Nîmes, dans le cadre de sa politique d'animation destinée aux jeunes âgés de 13 à 23 ans durant les vacances d'été.

Au vu de nombre total de passeports recensés pour l'ensemble des communes intéressées, le coût du passeport est estimé entre 50€ et 60€.

Il est proposé de retenir **30** unités, et d'approuver la convention de groupement correspondante destinée à formaliser les modalités de mise en œuvre.

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, et à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

VALIDE La convention de regroupement pour le dispositif « passeports été »;

RETIENT 30 passeports été pour l'année 2024 ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toute pièce se rapportant à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

A Caveirac le, **29 JAN. 2024**

Le Maire

Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance

Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>